



Mariage ou pacs avec un sans papier?

Par **souaade**, le **14/05/2008** à **13:04**

bonjour, comme je n'arrive pa a me marier a la mairie avec mon conjoint ki es san papier, malgrer qu'on est toutes les preuves que nous sommes ensemble depuis fin 2004, est ce que le pacs serais plus simple?????

Par **audrey44**, le **16/05/2008** à **22:10**

pour vous pacser il faut des documents administratifs type carte d'identité, extrait de casier judiciaire, acte de naissance.... et surtout un lieu de résidence commun et ce pour chacun des deux partenaires
si votre ami n'a pas de papier.... difficile je pense
désolé

Par **souaade**, le **17/05/2008** à **00:43**

ahhh parce que j'avais lu qu'il y avait des personnes qui c'ete pacsé avec des sans papier et que c'ete plu simple... dommage pour moi , mais pensez vous qu'en étant héberger, si on a toute les preuve qu'on vis ensemble depuis 4 ans, a la mairie sa passe pas???

Par **audrey44**, le **17/05/2008** à **08:43**

vous vivez ensemble depuis 4 ans vous etes donc en concubinage. mais le fait que votre conjoint ne dispose pas de papier en france est un obstacle à votre union et de surcroit c'est illégal masi ca je ne vous apprend rien
faites les démarches pour vous pacser vous verrez bien : il faut appeler le Tribunal d'instance du lieu de votre domicile actuel ou de naissance. prenez un rdv , rassembler les papiers nécessaires et présentez vous tous les 2 . mais je doute réellement que sa puisse se faire cordialement

Par **paradis**, le **04/11/2008** à **08:52**

assalamou alaykoum

il y as des mairie qui accepte de vous marié car il ne travaille pas avec le procureur c'est plus facile